

Don d'actions

Le don d'actions est une option fiscalement avantageuse qui vous permet de faire un don plus important que si vous donniez en argent. C'est une façon stratégique de soutenir une cause qui vous va droit au cœur.

Titres admissibles

Les titres admissibles sont les actions, les obligations ou tout autre titre admissible inscrit à une bourse canadienne, américaine ou internationale.

Avantages

- La procédure est simple et rapide : tout se règle de façon électronique, donc en quelques jours.
- Il est beaucoup plus avantageux fiscalement de donner des actions directement plutôt que de les vendre et de donner l'argent obtenu puisque le gain en capital est exempt d'impôt.
- Le don d'actions est idéal dans le cas de titres dont la valeur a considérablement augmenté depuis leur acquisition.
- Vous recevez un reçu fiscal correspondant à la valeur marchande de vos titres au moment de la clôture des marchés boursiers, le jour de leur dépôt au compte de la Fondation.
- Grâce à un legs testamentaire, vous avez la possibilité de faire un don de titres de manière immédiate ou future.
- Si vous possédez une société de gestion, il pourrait être encore plus avantageux de faire un don d'actions par le biais de celle-ci.

Marche à suivre

1

Téléchargez et remplissez le formulaire de confirmation de dons d'actions disponible sur le site Web de la Fondation : fondationicm.org (section « Je donne »).

2

Envoyez le formulaire rempli à votre courtier et autorisez celui-ci à effectuer le transfert.

3

Avisez la Fondation de votre don, pour qu'elle accepte le transfert, en envoyant votre formulaire rempli à l'équipe des services administratifs par courriel à comptabilite.ficm@icm-mhi.org.

4

Dès la confirmation de la réception des titres, la Fondation vous informe du montant total confirmé.

Exemple de don

- Monsieur Francoeur souhaite faire un don de 100 000 \$ à la Fondation.
- Il possède des titres cotés en bourse acquis au prix de 20 000 \$ qui valent aujourd'hui 100 000 \$.
- En choisissant de faire un don en actions, monsieur Francoeur réduit le coût de son don à 30 000 \$, comparativement à 50 000 \$ pour un don en argent, pour faire un don d'une valeur totale de 100 000 \$.

Don en argent

100 000 \$

Valeur du don

50 000 \$

Coût du don

50 000 \$

Crédit pour don
(100 000 \$ x 50 %)

Don d'actions

20 000 \$

Coût d'acquisition
des actions

80 000 \$

Gain en capital

100 000 \$

Valeur du don

30 000 \$

Coût du don

20 000 \$

Impôt sur le gain
en capital évité
(80 000 \$ x
50 % x 50 %)

50 000 \$

Crédit pour don
(100 000 \$ x 50 %)



« Il y a 20 ans, j'ai subi des pontages à l'Institut. Mon père y a aussi été suivi. L'Institut, c'est une histoire de famille! C'est une grande fierté de voir sa renommée internationale, et les équipes sont extraordinaires. C'est ce qui m'a amené à faire des dons d'actions qui, grâce au reçu fiscal, me permettent d'être encore plus généreux. »

Jules Landry

-

Patient de l'Institut
de Cardiologie de
Montréal et donateur

**Appelez-nous
pour en discuter**

Mélissa Brinant

Directrice conseil

Dons majeurs et planifiés
514 593-2525, poste 3307
melissa.brinant@icm-mhi.org

**Fondation de l'Institut de
Cardiologie de Montréal
5000, rue Bélanger
Montréal (Québec) H1T 1C8
514 593-2525 | 1 877 518-2525
NE : 101837896 RR 0001**

L'information contenue dans le présent document est de nature générale et ne remplace aucunement les conseils de professionnels qui pourront tenir compte des particularités de votre situation personnelle.

janvier 2024